



Conflent Canigó
Communauté de communes

DECISION
N°29-23



Objet : DEMANDE DE SUBVENTION ETAT (DETR)/CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PO - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE VINCA

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des institutions publiques ou privées intéressées ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU le projet de construction d'un groupe scolaire sur la commune de VINCA ;

VU l'estimation réalisée, pour un montant de 6 107 450€ HT répartis entre trois tranches fonctionnelles,

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de solliciter l'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales afin de compléter le plan de financement de cette opération ;

DECIDE

Article 1 : le plan de financement prévisionnel de l'opération en tranches fonctionnelles est le suivant :

DESIGNATION	% SUBVENTION	TRANCHE 1 MONTANT (€ H.T.)	TRANCHE 2 MONTANT (€ H.T.)	TRANCHE 3 MONTANT (€ H.T.)	TOTAL
Etat (DETR)	50	961 066, 69€	928 827, 52€	1 163 830, 79€	3 053 725€
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	30	576 640, 01€	557 296, 51€	698 298, 48€	1 832 235€
Fonds propres de la CC Conflent Canigo	20	384 426, 68€	371 531, 01€	465 532, 32€	1 221 490€
Total	100	1 922 133, 38€	1 857 655, 03€	2 327 661, 59€	6 107 450 €

Article 2 : de solliciter une subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales afin de financer les travaux ;

Article 3 : de déposer à cet effet un dossier de demande de financement comprenant toutes les pièces nécessaires auprès de chaque partenaire.

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Prades, le 31/01/2023.

Le Président,
Jean-Louis JALLAT